

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 24 AVRIL 2008 à 20 H 00**

=====

Pour répondre à une convocation du Maire, en date du 18 avril 2008 et sous la Présidence de M. Léon GENDRE, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 24 avril 2008 à 20 Heures 00.

ETAIENT PRESENTS :

M. GENDRE, Maire. MM. TIVENIN. ZELIE. Mme EPAUD. M. FRERE. Mme JOUSSELOT. Mme VANOOST. Adjoints.

Mmes BERTRANET. CASSIN. DROUIN. LE GALL.

MM. BASTIER. BERTHOMES. CAHOUET. CROCI. DJEDDI. FRILOUX. LE BARON. OGER. PERRAIN. PINAUD. SENECHAL.

Conseillers Municipaux 22

ONT DONNE POUVOIR : néant

Absente excusée : Mme MIHURA 1  
23

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

La candidature de Mme Michèle DROUIN est acceptée à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL : Le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2008 qui n'appelle pas d'observations particulières est approuvé à l'unanimité des membres présents.

<b>COMMUNICATIONS</b>
-----------------------

REMISE DE DOCUMENTS DIVERS

M. le Maire informe que chaque élu vient d'être doté des documents suivants :

- la carte de France et le guide des plus beaux villages de France pour déclencher l'envie de belles ballades-découvertes et pour information
- le rapport d'activité 2007 de la Communauté de Communes
- le contrat de développement durable conclu avec la Région
- l'intervention du Président, lors de l'élection à la Communauté de Communes

ALGUES VERTES

M. le Maire informe ses collègues, qu'une entreprise a procédé à l'enlèvement des algues « vertes » malodorantes, plage de la Clavette.

Le résultat est satisfaisant, et l'intervention pourrait être renouvelée, si une récurrence survenait.

FERMETURE 7<sup>ème</sup> CLASSE

Par courrier reçu le 03 avril dernier, M. l'Inspecteur d'Académie informe que compte tenu des conditions de préparation de la rentrée scolaire 2008, il a décidé la fermeture du 7<sup>ème</sup> poste d'enseignant de classe élémentaire.

Pour répondre à une question de Mme LE GALL sur la survie de la classe passerelle, M. le Maire répond que tout sera mis en œuvre pour son maintien, et au besoin, la Communauté de Communes qui a soutenu les crèches, serait sollicitée.

Véronique JOUSSELOT et Eric BASTIER rejoignent la séance à 20H10

## 400<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE QUEBEC

Dans le cadre de cet anniversaire, la ville de LA ROCHELLE organise la traversée La Rochelle – Québec pour les navigateurs intéressés

Départ de la Rochelle le 8 mai arrivée prévue le 24 juin.

M. BERTHOMES, au nom de Flottille en Pertuis invite ses collègues à venir découvrir l'Exposition « De l'Ile de Ré ... à la nouvelle France » retraçant l'histoire extraordinaire de colons partis de l'Ile de Ré vers l'Amérique du Nord, au XVII<sup>è</sup> et XVIII<sup>è</sup> siècles, quittant leur terre natale pour s'implanter au « Nouveau monde »

qui se tiendra à la Maison du Platin : inauguration le 05 mai 2008 à 18H30

## CORRESPONDANT DEFENSE

La circulaire du 26 octobre 2001 a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune, destiné à développer le lien Armée-Nation, et à ce titre être des interlocuteurs privilégiés des autorités militaires.

A l'occasion de l'installation des conseils municipaux issus du dernier scrutin, il convient de procéder à une nouvelle désignation.

M. Jacky OGER accepte cette mission.

## CORPS DE PREMIERE INTERVENTION INTEGRE

M. le Maire fait part des inquiétudes du Chef de corps des Sapeurs Pompiers de La Flotte concernant les effectifs en baisse après : démission, mutation, maternité et une incorporation.

## AMENAGEMENT RUES Camille MAGUE et Gaston LEM

M. le Maire communique un courrier de l'entreprise CHEVALIER qui n'a pu effectuer la collecte des ordures ménagères dans la nuit du 21 au 22 avril dans les rues Camille Magué, Gaston Lem, du Temple en raison de véhicules en stationnement gênant

Cette situation est récurrente à chaque période d'affluence touristique, ce qui amène M. le Maire à demander à ses collègues de réfléchir sur le plan d'aménagement de ces rues : caniveau, trottoir, stationnement ...

## DESIGNATION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « mer et littoral »

Sur proposition de M. le Maire, la candidature de M. Marc TIVENIN en qualité de correspondant « Mer et Littoral » à la Communauté de Communes est acceptée à l'unanimité.

## ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Une subvention à hauteur de 35 % sur 515 400 € de travaux vient d'être attribuée par le Conseil Général pour les travaux d'aménagement de diverses rues et placettes au titre du Fonds de revitalisation.

## **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

### **« CADRE DE VIE « »**

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la Commission « cadre de vie » qui s'est réunie le 2 avril dernier et soumet un certain nombre de points proposés par la commission au vote du Conseil.

Réduction de la vitesse Rue de la Fontaine : le Conseil suit l'avis de la Commission et décide à l'unanimité de conserver la circulation à double sens avec pose de deux ralentisseurs ;

Circulation rue André Favreau : afin de réduire les problèmes de stationnement générés par la proximité avec l'école Sainte Catherine, la commission propose un nouveau sens de circulation « en triangle » impliquant de mettre en sens unique la rue André Favreau, de tourner à gauche rue du Général Leclerc pour rejoindre la rue Gaston Lem qui serait en sens unique sur toute sa longueur. Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Maryse VANOOST rejoint la séance à 20H30

Circulation Quai de Sénac : la Commission propose de la mettre en sens unique (est-ouest) du 1er mai au 15 septembre avec maintien de l'arrêt minute. Suite à une remarque de Madame Cassin concernant l'impact de cette décision sur les transports scolaires, M. le Maire s'engage à vérifier ce point avec le transporteur et à trouver des aménagements si nécessaire. Sous cette réserve, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Circulation des camping-cars en centre ville : elle pose indéniablement des problèmes liés à l'étroitesse de certaines rues. Il est toutefois difficile de poser un panneau d'interdiction de circulation au rond point des Peupliers, et ce d'autant plus qu'une aire d'accueil vient d'être installée route de Rivedoux. La réflexion doit se poursuivre sur le sujet.

Monsieur le Maire précise ensuite les projets de travaux évoqués, dont le bétonnement des failles de l'enrochement de la Base nautique, la création de toilettes dans la zone artisanale.

Enfin, Monsieur le Maire indique qu'il est favorable à la demande exprimée par Monsieur LEM de voir érigée une statue à la mémoire de son ancêtre, Gustave Dechezeaux. A cet effet, il demande qu'un groupe de travail soit constitué autour de lui. Madame Jouselot, Messieurs Zélie, Berthomès, et Friloux acceptent d'en faire partie.

### **« FETES ET ANIMATIONS »**

Maryse VANOOST donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission des fêtes qui s'est tenue le 11 avril 2008. A sa demande, cette première réunion a été présidée par Monsieur Yvon Priouzeau. A cette occasion, le calendrier des manifestations d'avril à septembre a été remis aux participants. La commission a arrêté la date de la soirée des associations sur le port au samedi 26 juillet.

Monsieur le Maire précise que la fête permettant de commémorer le 400ème anniversaire de la création de la ville de Québec aura lieu le 10 août sur le port et qu'un feu d'artifice permettra de clôturer cette journée.

### **CALENDRIER DES FETES**

#### **AVRIL**

- 24-25 journées « Abbaye en fête » animées par Flottille en Pertuis (salle des fêtes de la mairie)
- 27 journée brocante organisée par l'association « La Clavette » (cour de l'Ecole et cours Chauffour)
- 27 animation musicale DIXIELAND sur le port et dans les rues piétonnes

#### **MAI**

- 1 au 4 stage de karaté et de Aïkido (Espace Bel Air - salle du dojo)
- 03 présentation du programme du CNLF (Base Nautique)
- 04 animation musicale DIXIELAND sur le port et dans les rues piétonnes
- 08 commémoration armistice 1945 (10H30 messe et cérémonie au monument aux morts à 11H30)
- 10 concert de l'Harmonie Municipale offert à 17H00 au marché
- 9 et 10 championnat de France entreprise du Club de Karaté (Espace Bel Air - salle du Dojo)
- 10-11 rassemblement du camping-club international au camping municipal Le Bel Air
- 13 championnat des vétérans – Club boulistes (Clos Biret)
- 15 goûter de printemps des aînés de la commune (salle Base Nautique)
- 17 soirée jeunes organisée par la commune (salle des fêtes de la mairie)
- 17-18 Fête du Port de La Flotte et du nautisme (animations, sorties en mer, dîner chantant)
- 18 rencontres chorales à l'initiative de l'Ecole de Musique de l'Ile de Ré (salle Base Nautique)
- 18 karaté : challenge départemental enfants (Espace Bel Air - salle du Dojo)
- 22 concert de CHORUS 17 en l'église Sainte-Catherine à 20H30
- 25 triathlon poneys proposé aux enfants de l'école publique (camping municipal)
- 25 Assemblée Générale du secteur pastoral de l'Ile de Ré Nord (salle Base Nautique)
- 31 concert et classe de chant proposés par l'Ecole de musique de l'Ile de Ré (salle des fêtes)

JUIN

- 7 championnat de France de judo adapté (Espace Bel Air - salle du Dojo)
- 8 concert de la Chorale « Les Hautes Raisées » à 14H00 (salle des fêtes)
- 12 championnat de boules Fédéral vétérans au Clos Biret
- 15 brocante organisée par l'association Handisport « Ré Handi Tennis » (cours Félix Faure)
- 18 commémoration de l'appel du 18 juin 1940 du Général de Gaulle
- 21 fête de la musique (animations, feu d'artifice)
- 22 kermesse de l'école Sainte-Catherine (sur le site du camping-municipal)
- 28 fête de fin d'année de l'école publique (cour de l'Ecole)
- 28 concert donné par CHORUS 17 à 20H00 en l'église Sainte-Catherine
- 29 brocante cours Félix Faure organisée par l'OTSI

TOURNOIS DE BRIDGE : tous les mercredis de mi-juin à mi-septembre Salle de la Base Nautique

JUILLET

- 2 concours de boules doublettes formule 4 (Clos Biret)
- 3-9 Festival International de Guitare Classique (salle des fêtes)
- 7 concours de boules doublettes formule 4 (Clos Biret)
- 12 concours de boules triplettes formule 3 (Clos Biret)
- 13, 14 exposition et vente aux enchères par la sté ACI (salle de la Base Nautique)
- 13 tournoi de golf (golf des pertuis)
- du 13 stage de danse par Aelles et Cie salle des fêtes de la mairie (oriental, contemporain-jazz)
- au 18 clôturé par une scène ouverte
- 14 Feu d'artifice du 14 juillet et bal animé par MUSIC STORY sur le port
- 16, 17 animation théâtre Placette Saint-Pierre MUSIQUE EN SCENES sur le thème « caba-ré »
- 17 concours de boules doublette formule 3
- 18 scène ouverte à l'issue du stage de danse AELLES et CIE (spectacle gratuit)
- 19 épreuve sportive des 15 km de la mer
- 20 Journée des peintres (concours ouvert aux particuliers et prix décerné en fin de journée)
- 21 concert des Eurochestries en l'église Sainte-Catherine
- 22 concours de boules doublettes formule 3 (Clos Biret)
- du 23 festival « Musique en ré »
- au 1er août
- 24 journée braderie commerciale (cours F. Faure, rues piétonnes)
- 26 concert gratuit dans le cadre du Festival « Musique en Ré » (18H00 à 20H00) en deux parties Groupe TOUMBAK (percussionnistes corporels) et concert de l'orchestre Musique en Ré
- 26 repas des associations de La Flotte sur le port à 21H00
- 27 concours de boules Fédéral 3 triplettes (Clos Biret)
- 28 collecte de sang de 9H30 à 12H30 par l'établissement Français du Sang (salle des fêtes)
- du 29 au 31 vente/enchères publiques (tableaux, marines) par Mte RUELLAN Com. Preneur VANNES salle BN
- 30 démonstration de régates par la SNSM à l'invitation du CNLF

AOÛT

- 1er concours de boules formule 4 doublettes (Clos Biret)
- 2, 3 rassemblement de bateaux traditionnels (gréements) dans le port de La Flotte
- 5 collecte de sang de 9H30 à 12H30 (salle des fêtes de la mairie)
- 05 pièce de théâtre « l'opposé du contraire » invitée par la bibliothèque pour tous
- 6 concours de boules formule 3 doublettes (Clos Biret)
- 10 400ème Anniversaire de la création de la ville de QUEBEC (concert de l'Harmonie Municipale, feu d'artifice à 22H30)
- 11 concours de boules formule 3 triplettes (Clos Biret)
- 15 bal du 15 août sur le port à partir de 21H30
- 16 concours de boules formule 3 doublettes (Clos Biret)
- 17 tournoi de golf (golf des Pertuis)
- 21 concours de boules formule 3 doublettes (Clos Biret)
- 21-24 tournoi de tennis jeunes et adultes par l'association Tennis des Pertuis (Clos Biret)
- 23 repas annuel de l'AUPLF (salle de la Base nautique)
- 25-28 stage de karaté (Espace Bel Air - salle du Dojo)
- 26 concours de boules formule 3 triplettes (Clos Biret)
- 28 journée braderie commerciale (cours F. Faure, rues piétonnes)
- 31 concours de boules formule 4 triplettes (Clos Biret)

## **SEPTEMBRE**

- 6 fête des commerçants organisée par l'UCAF clôturée par un bal et un feu d'artifice  
07 2<sup>ème</sup> Chapitre de la Confrérie du brûlot Charentais (salle des fêtes de la mairie)  
13, 14 journées du patrimoine sur le thème : patrimoine et création  
14 brocante de l'OTSI (cours Félix Faure)  
20,21 tournoi d'Ultimate par Ré Flying Oysters suivi du repas annuel (salle de la Base Nautique) 21 soirée de l'UCAF : stands, animation musicale (marché)

## **« OSTREICOLE »**

Bernard PERRAIN présente le compte rendu de la commission qui s'est tenue le 28 mars dernier.

Projet de lotissement de la zone ostréicole du Préau : la commission retient la première proposition du CAUE comme base de travail pour l'implantation de quatre établissements. Pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs, elle souhaite toutefois des parcelles plus grandes, environ 2000 m<sup>2</sup>, une modification de l'implantation pour être en cohérence avec l'oursinerie, et les dégorgoirs à l'extérieur des établissements.

Extension de la zone ostréicole : la commission a examiné deux possibilités :

- Prolongement de la zone de la Maladrerie au sud des établissements Le Corre, Rousseau et Lévêque – cette proposition n'est pas retenue.
- Acquisition du terrain de la famille Boury afin d'étendre la zone du Préau à l'ouest des établissements Ferré-Casseron et Neveu. Cette deuxième possibilité a été retenue par la commission notamment parce qu'elle maintient le développement de la zone ostréicole sur la bande littorale.

Monsieur le Maire indique que, suite à la réunion de la Commission, il a rencontré le Directeur du CAUE 17 afin d'évoquer avec lui les modifications demandées. Ce dernier n'y est pas opposé.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de rencontrer tous les professionnels concernés et de les associer au tour d'une table.

Il demande au Conseil son autorisation pour lancer une consultation auprès d'un Géomètre et d'un bureau d'études pour la viabilisation du projet (consultation de maîtrise d'œuvre).

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

## **« PORT »**

Robert FRERE remet à ses collègues le programme de la fête du port qui aura lieu les 17 et 18 mai prochains et présente le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 3 avril dernier.

Elle a notamment permis à Monsieur Frère de faire le bilan de la gestion du port depuis 2002, de présenter le budget et de faire le point sur les travaux 2007.

La commission a ensuite entériné une modification du règlement intérieur du port concernant les bateaux en copropriété.

En annexe au contrat de location, l'article 2.2.6 serait complété comme suit

Art. 2.2.6bis : la répartition assurera un propriétaire majoritaire (mini. 51%) qui est le seul titulaire de l'emplacement. Celui-ci est titulaire, en outre, du contrat d'assurance du bateau et il règle la taxe d'usage portuaire.

En cas de défection du propriétaire majoritaire, l'emplacement ne peut être transmis à un propriétaire minoritaire qui perd ainsi le droit d'usage portuaire.

Néanmoins, en cas de force majeure et clairement motivée, et sous réserve d'une durée préalable de 6 années de copropriété, le copropriétaire minoritaire pourra effectuer un recours auprès du concessionnaire en vue du maintien de son emplacement. En cas de décision favorable, il s'engage alors à devenir propriétaire majoritaire. Tout propriétaire ne pourra détenir une part que d'un seul bateau présent dans l'ensemble des zones portuaire de la Flotte, dans le cas contraire il ne pourra prétendre à effectuer ce recours.

Art. 2 2 6 Ter En compensation, les titulaires d'un emplacement sur mouillages de La Clavette et sur filières inscrits depuis 10 années sur la liste d'attente des places sur ponton, bénéficieront d'une annuité d'ancienneté sur la liste d'attente par tranche de 3 ans de présence sur ces postes d'amarrage. Son mouillage ainsi libéré sera proposé en priorité aux demandeurs figurant sur la liste d'attente.

Cette modification ouvrirait aux propriétaires minoritaires la possibilité de conserver un emplacement en cas de défaillance du propriétaire majoritaire après 6 ans de copropriété et sous condition qu'il devienne à son tour majoritaire. Après débat au sein du conseil, Monsieur le Maire demande à Monsieur Frère de prendre toutes les garanties juridiques avant d'adopter définitivement cette modification.

La commission a ensuite examiné la question de l'accueil de nouveaux bateaux de pêche, ostréicoles ou de vieux gréements.

Monsieur le Maire rappelle que ces bateaux sont prioritaires mais doivent, comme tous les autres, se plier au règlement du port. En revanche, il n'est pas possible de retirer son mouillage à un bateau de plaisance pour les accueillir.

Il précise également que lorsqu'un bateau dépasse un certain gabarit, il est dirigé vers le port de La Pallice.

#### **« MARCHE – COMMERCE - ARTISANAT »**

Monsieur le Maire fait le point sur la réunion qui s'est tenue le 23 avril et qui a porté sur l'attribution du banc de poisson du marché laissé libre par Monsieur Aumon parallèlement à la vente de son magasin.

Deux possibilités d'affectation ont été examinées :

- la demande de Monsieur et Madame Pay pour allonger leur propre banc,
- la demande de l'acheteur de Monsieur Aumon qui conditionne l'acquisition du magasin à l'attribution du banc ;

La commission a opté, à l'unanimité pour cette seconde affectation sous réserve que le magasin de la rue du Marché soit bien réservé à l'activité « poissonnerie » faute de quoi le bail du banc communale du marché serait résilié à l'échéance, et propose de redistribuer cette partie du marché comme suit :

Banc de 5,20m au successeur de M. AUMON

montant de la location annuelle à compter de la prise d'activité : 7 000 €

Banc de 3,80m à la Cabane Océane

montant de la location annuelle : 5 000 € (au lieu de 3 286€ pour 2,30m)

#### **« JEUNESSE ET SPORTS »**

Olivier FRILOUX présente le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 22 avril dernier après qu'il ait rencontré plusieurs associations concernées pour faire le point de leurs souhaits et de leurs besoins.

- l'installation d'une rampe de skate-board entre la haie et la salle jeune de l'espace Bel Air est envisagée et une étude est en cours pour l'aménagement à moyen terme d'un terrain multisports sur le stade municipal

#### **Création à Bel Air d'une « salle jeunes » pour les 12 -17 ans.**

M. FRILOUX précise que cette création est proposée par l'Association La Farandole, présidée par Madame Poitte-Sokolsky et s'inscrit dans la continuité de son objet actuel qui concerne les 7 – 11 ans .

La Farandole souhaite gérer cet espace mais la structure serait ouverte à tous les jeunes et à toutes les associations ayant leur siège à La Flotte.

Cet espace serait dirigé par un animateur professionnel à mi-temps afin d'encadrer les activités et de veiller au respect du local et des équipements. Les participants pourraient notamment bénéficier de la proximité des infrastructures sportives, Monsieur DJEDDI se proposant d'animer des activités pluridisciplinaires en faveur de cette association.

Sur proposition de M. FRILOUX, le Conseil accepte une interruption de séance pour permettre à Madame Poitte-Sokolsky de compléter la présentation.

Après reprise de la séance,

Le Conseil donne un accord de principe à l'affectation de la salle Bel Air à ce projet, à charge pour la Présidente d'établir un dossier complet d'association : statuts, liste des dirigeants responsables, des encadrants, des intervenants bénévoles, les salariés...

Dans un premier temps une convention d'utilisation pour un an serait établie que M. le Maire est autorisé à signer.

Gymnase de l'école : les associations sportives aujourd'hui installées à Bel Air doivent dénoncer les conventions passées avec la commune pour libérer les créneaux horaires et permettent de les relouer

Nettoyage de l'espace Bel Air : Il est rappelé que chaque association est responsable du nettoyage de sa salle. Pour les parties communes il est proposé de le confier à une société de nettoyage : des devis seront sollicités.

Boîtes aux lettres : une demande d'installation de boîtes aux lettres pour les associations qui le souhaitent est acceptée. M. ZELIE est chargé de trouver le modèle et l'emplacement adéquats

Soirée « jeunes » : La soirée jeunes a été fixée au Samedi 17 mai 2008 (de 21H à minuit) elle est destinée aux Ados de 10 à 14 ans. Il est IMPERATIVEMENT rappelé que les parents doivent venir chercher leur enfant à l'issue de la soirée.

Réunion : une réunion avec toutes les associations : jeunesse, sports, culture, scolaire ..a été fixée au 20 Mai 2008 à 18H

Compétitions : M. DJEDDI précise que les jeux nationaux des sports d'entreprises auront lieu les 8, 9,10 et 11 mai à LA ROCHELLE, et la compétition Arts martiaux les 8 et 9 mai à l'espace Bel Air

Projet de club-house Rugby : Monsieur le Maire fait circuler une esquisse de plan. S'agissant de la continuité du projet d'aménagement de l'espace Bel Air, la maîtrise d'œuvre pourrait être attribuée au même cabinet d'Architectes.

## **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

L'article 1650 paragraphe 3 du Code général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Aussi convient-il à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission, outre le Maire qui en assure la Présidence, comprendra Huit Commissaires titulaires et Huit Commissaires suppléants (commune de + de 2000 habitants). Ces seize membres seront désignés par M. le Directeur des Services Fiscaux, qui souhaite recevoir une liste de contribuables en nombre double pour pouvoir opérer un choix.

Une liste de 32 noms soumise à chaque Conseiller, est acceptée à l'unanimité.

**DESIGNATION DELEGUE ELU DU C.N.A.S.**

M. le Maire rappelle que la Commune, par délibération en date du 11 mai 2007 a adhéré au C.N.A.S. pour le personnel des Collectivités Territoriales et conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement, chaque collectivité doit faire procéder à l'élection d'un délégué représentant le collège des élus.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de reprocéder à cette désignation.

Entendu l'exposé le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne

M. Léon GENDRE, Maire en qualité de représentant de la Collectivité.

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL LOCAL ST HONORE**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, et sur proposition de M. le Maire, l'Assemblée, à l'unanimité, désigne :

- Madame Marie-Thérèse EPAUD

3<sup>ème</sup> Adjoint et Vice-Présidente du C.C.A.S.

en qualité de représentante du Conseil Municipal, au Conseil d'administration de L'Hôpital de St Martin de Ré.

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COMMUNES – ANNULATION DE DELIBERATION -**

M. le Maire rappelle que la commune est adhérente au Syndicat départemental mixte pour l'informatisation des Collectivités de Charente Maritime, et expose que suite au renouvellement des conseils municipaux, le Syndicat informatique de la Charente Maritime, par courrier en date du 04 mars a sollicité la désignation d'un délégué titulaire et de deux délégués suppléants.

En conséquence, par délibération en date du 14 mars 2008 il a été procédé à cette désignation comme suit :

Délégué titulaire : Mme Véronique JOUSSELOT

Délégués suppléants : Mme DROUIN Michèle

M. LE BARON Philippe.

Or, par courrier en date du 14 avril 2008, Monsieur le Préfet sollicite l'annulation des désignations de suppléants, car les statuts du Syndicat approuvés par arrêté préfectoral n° 85-10 du 29/01/1985 (et non modifiés à ce jour) disposent que le Syndicat est administré par un comité composé d'un représentant pour chaque commune, quelle que soit son importance

Le Conseil Municipal entendu l'exposé, à l'unanimité annule sa délibération en date du 14/03/2008 et procède à un nouveau vote:

Le résultat du vote est le suivant :

Votants : 22      Abstentions : 0      Exprimés : 22      A obtenu :

- Mme JOUSSELOT Véronique      5<sup>ème</sup> Adjoint

3 rue de l'Hospice 17630 LA FLOTTE      22 voix

laquelle a accepté les fonctions de délégué titulaire

## **FIXATION TAUX DE BASE DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT INSTITUTEURS POUR 2007**

M. le Maire rappelle les dispositions du décret n° 83-367 du 02/05/1983 qui prévoient que les instituteurs non logés perçoivent, en contrepartie et sous réserve de remplir les conditions requises par les textes, une indemnité représentative de logement (IRL) fixée chaque année par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) et des Conseils Municipaux.

Aux termes de la loi de finances pour 1989, cette indemnité est désormais versée par le CNFPT au nom de la commune et dans la limite du montant unitaire de la Dotation Spéciale Instituteur (D.S.I.)

M. le Ministre de l'Intérieur, conformément aux recommandations du Comité des Finances Locales a demandé que le montant unitaire de l'IRL 2006 soit reconduit pour 2007 dans chaque Département.

Lors de sa séance du 25/03/2008 le Comité Départemental de l'Education Nationale a donc proposé pour 2007 un montant identique soit : une indemnité annuelle de base de 2 078,04 € (173,17€ mensuel) pour les instituteurs célibataires, portée à 2 597,52 € (216,46 € mensuel) pour les instituteurs mariés ou célibataires avec enfant.

Entendu l'exposé et compte tenu des accords survenus, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de l'indemnité représentative de logement majorée à **2 078,04 €**, ou éventuellement majorée selon les cas à **2 597,52 €** pour l'année 2007.

## **CREATION D'EMPLOI CONTRACTUEL – MAI 2008 – REDACTION D'ACTES ADMINISTRATIFS**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi du 13 juillet 1987,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 16/11/2001,

Décide à compter du 05 MAI 2008 :

- de créer un emploi contractuel de catégorie A, à temps complet (du 05/05/2008 au 31/05/2008) pour la rédaction des actes administratifs relatifs aux incorporations dans le Domaine public communal des délaissés de voirie et divers,
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat d'emploi temporaire à intervenir
- dit que les sommes nécessaires sont inscrites au budget.

## **ACTES ADMINISTRATIFS**

M. le Maire rappelle qu'un Agent contractuel recruté pour un mois en 2008 va procéder à la rédaction d'actes administratifs, et qu'il convient que ces actes soient reçus en la forme authentique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- Le Maire – agissant au titre de représentant de l'Etat – à recevoir les actes administratifs.
- M. Marc TIVENIN – agissant en qualité de Premier Adjoint représentant la commune à signer les présents actes qui seront établis.

**FINANCEMENT SUR EMPRUNT DU PROGRAMME D'AMELIORATION 2008 DE LA VOIRIE COMMUNALE APPROUVE PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL DANS SA SEANCE DU 04/04/2008**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre établie par Dexia Crédit Local, agissant tant pour lui même que le cas échéant pour sa filiale Dexia MA, société régie par les articles L 515-13 à L 515-33 du Code monétaire et financier, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1er : Principales caractéristiques du prêt**

**Montant** 25 100 € **durée** : 10 ans  
**Objet du prêt** : financer les travaux de voirie dans le cadre du programme 2008 d'amélioration de la voirie communale  
**CONDITIONS FINANCIERES**  
**Taux fixe** : 4,49 %  
**Périodicité** : mensuelle  
**Mode d'amortissement** : échéances constantes  
**Versement** : jusqu'au 30 septembre 2008

**ARTICLE 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

M. Léon GENDRE, Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**DEMANDES D'ATTRIBUTION DE SALLES**

M. le Maire présente

-- la demande d'attribution de salle supplémentaire formulée par l'association « DANSE RE JAZZ »

Après discussion et examen du contrat de location de la salle des fêtes, fixé à 230€ par an depuis 2001, et la demande formulée pour l'occupation de la salle d'évolution de l'école le vendredi soir, fixe à

- 300 €/an la location de la salle des Fêtes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008
- 100 €/an la location de la salle d'évolution

-- la demande d'attribution de salles formulée par l'association «AMALGAMME » danse Hip Hop pour l'utilisation de la salle de la Base Nautique et salle d'évolution de l'école les mardi, mercredi et dimanche

Après discussion, fixe à le montant de la location : 150€/an

M. le Maire est autorisé à signer les conventions à intervenir.

**PERSONNEL COMMUNAL – INDEMNITES TRAVAUX INSALUBRES -**

M. le Maire rappelle les différentes délibérations aux termes desquelles il a été décidé d'accorder à certains personnels des services techniques des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants

Vu l'arrêté Ministériel du 31 /12/1999,

Vu le tableau des effectifs modifié par délibération en date du 25 février 2008,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide à compter du 1<sup>er</sup> AVRIL 2008 de faire bénéficier de ces indemnités, le personnel recruté depuis :

- LACARIERE Franck Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe  
comme suit

1<sup>ère</sup> catégorie – 1 taux = 1,03 € x 23 demi-journées/mois = 23,69€

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les pièces relatives à cette décision et précise que les primes recevraient les augmentations prévues par les textes au fur et à mesure de leur parution.

## **PROPOSITIONS DE TRAVAUX 2009**

M. le Maire soumet le calendrier de travaux suivant :

- |                      |   |
|----------------------|---|
| 2009                 | Poste de secours de l'Arnairault<br>Rénovation rues piétonnes<br>Club House au stade pour le S.C.R.<br>V.R.D. zone ostréicole<br>Arrosage automatique Stade<br>Logement Route de la Noue<br>Murs intérieurs de l'Eglise<br>Toilettes à la Croix Michaud |
| 2010                 | Logements de Bel Air rénovation de rues<br>agrandissement base nautique<br>foyer et sanitaire au stade  |
| rénovation de rues : |   |
| 2011                 | rue Camille Magué (4 <sup>ème</sup> trimestre)<br>rue Camille magué (1 <sup>er</sup> trimestre)<br>rue Gaston Lem (4 <sup>ème</sup> Trimestre)  |
| 2012                 | rue Gaston Lem (1 <sup>er</sup> trimestre)<br>rue Gustave Dechezeaux (4 <sup>ème</sup> trimestre)   |

## **PROJET DE REVISION DU P.O.S.**

M. le Maire propose d'engager une procédure de révision du plan d'occupation des sols qui porterait sur les points suivants :

- Extension zone ostréicole (Nco) et Fond de la Prée
- Classement zone UB et zone à plan masse terrain municipal de Bel Air (camping)
- Terrain « La casse » (bande boisée classée à réduire)
- Création d'une zone « chenil » lieudit « les garennes »
- Zone de la Route de la Prée (modification des masses à bâtir)
- Zone à plan masse à la Maladrerie
- Zone à plan masse les Pelletantes
- Etc...

Après discussion, le Conseil prend acte et autorise le Maire à lancer la procédure nécessaire.

## **DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE AU MAIRE – PRECISION -**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 20 mars dernier déposée en Préfecture le 25 mars, le Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, lui a délégué pour la durée du mandat, un certain nombre d'attributions, et notamment :

point 8 - *de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal*

Or, cette délibération ne précisant pas le montant maximum, il convient aujourd'hui de la compléter.

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe le montant maximal pour la réalisation d'une ligne de Trésorerie à 200 000 € (deux cent mille euros)

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- Mme BERTRANET signale un manque d'éclairage public Chemin du Gros Moulin (zone d'ombre à l'intersection de la Route de Rivedoux)
- M. BASTIER demande si on pourrait tracer un couloir vélos le long du cimetière afin que les cyclistes puissent emprunter cette rue au débouché de la piste cyclable de St Martin.

A étudier car la rue est en sens interdit.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun membre ne sollicitant la parole, la séance est levée à 23 H 10.